



**Conseil économique
et social**

PROVISOIRE

E/1996/SR.26

5 août 1996

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1996

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 26e SÉANCE

tenue au Siège, à New York,
le mardi 9 juillet 1996, à 10 heures

Président : M. MOUBARAK (Liban)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA
COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT (suite)

Dialogue informel avec des équipes de pays

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence et services d'appui, bureau DC2-794, 2 United Nations Plaza.

En l'absence du Président, M. Moubarak (Liban),
Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA
COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT (suite)

Dialogue informel avec des équipes de pays

M. MUZIO (Programme des Nations Unies pour le développement), s'exprimant en sa qualité de coordonnateur résident des Nations Unies en Égypte, dit que le système des Nations Unies dans son ensemble a évolué en donnant un rôle plus cohérent au système des coordonnateurs résidents, adoptant le développement humain durable comme son paradigme et la programmation fondée sur la coopération comme son modus operandi. À cet effet, l'équipe de pays, qui représente un grand nombre d'organisations et de personnel, a travaillé avec d'autres donateurs multilatéraux et bilatéraux pour former un groupe de donateurs qui favorise la coopération et le dialogue pour le développement.

En ce qui concerne l'harmonisation des questions de programmation, l'équipe de pays a travaillé avec toute la communauté au service du développement sur des programmes thématiques visant à aider le Gouvernement égyptien à atténuer l'impact de l'ajustement structurel et de la réforme. Outre les programmes par zone, l'équipe de pays a également coopéré à des programmes par sujet, comme ceux concernant l'initiative du Gouvernement pour une réforme de l'éducation de base et l'élaboration de systèmes d'information pour le développement. Les neuf organismes des Nations Unies en Égypte ont également constitué une équipe permanente pour la protection contre les catastrophes et elles ont appliqué le principe d'un organisme directeur pour la coordination des programmes dans le suivi des grandes conférences internationales.

En ce qui concerne les mécanismes de coordination et l'harmonisation des procédures, l'équipe a établi des systèmes pour le partage des expériences de développement avec des représentants de tous les secteurs de la communauté des donateurs, de la Banque mondiale et des organisations internationales. L'élaboration de la première note de stratégie de pays de l'Égypte (NSP) sera précédée par une initiative régionale dans le Sinaï, qui servira d'expérience pilote.

En ce qui concerne l'évaluation commun par pays, le rapport sur la mise en valeur des ressources humaines de l'Égypte, qui a été établi par l'Institut de

/...

planification nationale avec l'aide du PNUD, doit être encore perfectionné pour produire les indicateurs/données nécessaires à l'application de cette évaluation. Le Gouvernement examine aussi ses priorités en ce qui concerne des ressources compte tenu de l'Initiative 20/20 qui a été utilisée comme mesure pour évaluer l'appui de la communauté des donateurs pour satisfaire aux besoins fondamentaux et à ceux du développement social.

Dans le cadre du système des Nations Unies, une structure à trois niveaux a été mise au point pour assurer la bonne exécution des rôles et des activités aux niveaux macro, meso et micro-économique. En même temps, un comité d'évaluation interorganisations des programmes et projets a été constitué pour renforcer la coopération et éviter le double emploi des efforts. Au plan national, l'Unité opérationnelle pour l'assistance au développement continue d'offrir un soutien inestimable à l'exécution des programmes, tandis que les organisations non gouvernementales sont renforcées en vue de les aider à atteindre leurs objectifs au niveau local.

S'agissant du contrôle, de l'évaluation et de l'impact, le rapport sur les ressources humaines pour l'Égypte s'est révélé un outil opérationnel utile qui a été repris par les 26 Gouverneurs de l'Égypte comme un instrument de contrôle de l'efficacité de leur action et du travail du système des Nations Unies. Le rapport a également stimulé une saine compétition entre les Gouverneurs, contribuant à encourager les efforts dans la voie d'une amélioration des performances et à orienter les interventions requises du Gouvernement et des organismes des Nations Unies.

Un certain nombre d'initiatives ont été proposées pour aider à créer et à mettre en place un profil unifié pour les Nations Unies en Égypte, par la création d'un site sur Internet, la mise en place d'une bibliothèque unifiée de références des Nations Unies et l'élaboration d'une stratégie médiatique unifiée.

Afin de favoriser l'harmonisation des activités opérationnelles et administratives, l'équipe de pays étudie les possibilités de partage et de mise en commun de services, notamment de moyens électroniques et de services de voyage, ainsi que de systèmes de sécurité. La recherche de locaux communs se poursuit, bien qu'une solution dépende de modifications apportées à l'accord avec le pays hôte, de préférence par la conclusion d'un accord commun applicable à toutes les organisations.

En mettant tous ces efforts en perspective, l'expérience du Sinaï pourrait servir de terrain d'essai pour montrer que les Nations Unies peuvent coopérer

effectivement à promouvoir un développement durable dans une zone politiquement bien choisie. Ayant souffert du sous-développement pendant des années, le Sinaï a été choisi par le Gouvernement pour un programme de développement et de revitalisation sous les auspices du Ministère de l'agriculture. Les Nations Unies, auxquelles avaient été confiées une série de tâches comportant la mise en place de l'infrastructure, la formation professionnelle et le recrutement, ont considéré le défi que constituait le Sinaï comme une possibilité de collaborer à un développement bien centré.

M. KAMANDO (République-Unie de Tanzanie) observe que, si le paragraphe 24 du rapport du Secrétaire général (E/1996/64) fait état de la diversité des règles et procédures comme d'un obstacle à la coordination sur le terrain, le coordonnateur résident n'a pas mentionné cette situation comme constituant une difficulté. Il voudrait en apprendre davantage sur la façon dont la diversité des règles et procédures affecte les institutions nationales administrant des programmes financés de l'extérieur.

M. YUAN Shaofu (Chine) voudrait savoir le rôle que le Gouvernement joue dans la coordination des nombreuses organisations des Nations Unies représentées en Égypte et les circuits utilisés par ces organisations pour fournir des programmes.

Mme REBONG (Philippines) se demande, bien que la situation paraisse satisfaisante en Égypte, si des problèmes se sont posés à la suite de décisions prises au Siège.

Mme BERGERON (Canada) voudrait savoir quels obstacles et difficultés ont été rencontrés dans la coordination de l'aide multilatérale et bilatérale et si les organisations concernées se sont réunies régulièrement en vue de renforcer leur coopération. Elle voudrait également en savoir davantage au sujet du fonctionnement de la coopération entre les institutions de Bretton Woods et les Nations Unies en Égypte.

Mme REMMELZWAAL (Pays-Bas) observe que des exemples précis de la coopération entre les institutions de Bretton Woods et les Nations Unies sur le terrain seraient les bienvenus ainsi que des suggestions visant à l'amélioration de cette coopération. Elle voudrait également plus de détails sur la procédure de programmes de pays, étant donné que l'UNICEF met fortement l'accent sur la préparation des programmes dans le pays lui-même.

M. RAZA (Pakistan) rappelle qu'au paragraphe 40 de la résolution 50/120, l'Assemblée générale a décidé que les coordonnateurs résidents devraient être informés des activités de programme prévues et demande s'ils sont

effectivement tenus au courant par les autres organisations du système. Il voudrait aussi savoir s'il serait possible d'utiliser les procédures de comptabilité nationale comme moyen d'harmoniser les règles et procédures. Il voudrait avoir connaissance de points de vue sur les domaines dans lesquels le PNUD n'est pas satisfait de l'appui, de l'information et des modalités d'approbation des projets fournis par le Siège. Enfin, l'UNICEF adopte une approche fondée sur les droits dans la planification des programmes, et M. Raza voudrait être plus informé sur cette méthode au niveau opérationnel.

M. ABDELLATIF (Égypte), observant que la coopération dans ce domaine a fait l'objet de bien des critiques, demande quel est le rôle joué par le PNUD dans la coordination de l'assistance technique en Égypte. Il serait également utile que le coordonnateur résident puisse apporter quelques précisions sur la coopération entre les institutions de Bretton Woods et les organisations des Nations Unies en ce qui concerne les politiques d'ajustement structurel.

M. BRESLER (États-Unis d'Amérique) note que, dans des domaines tels que l'élimination de la pauvreté, une politique devrait être définie à l'échelle d'un pays. Comme le PNUD ne dispose pas de ressources financières importantes pour sa contribution, il se demande si cet organisme pourrait jouer un rôle au niveau de la politique macro-économique ou s'il se contente d'apporter une assistance technique ou une aide intellectuelle.

M. AVAKOV (Fédération de Russie) demande quel est le rôle joué par le Gouvernement égyptien dans le mécanisme d'évaluation interorganisations des projets et s'il existe déjà un modèle de proposition d'assistance technique comportant des investissements.

M. MUZIO (Programme des Nations Unies pour le développement), répondant au représentant de la Tanzanie, dit que le manque d'harmonisation des règles et procédures est en réalité l'un des plus sérieux obstacles à la coordination au niveau du pays. Il espère que les procédures unifiées adoptées par le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP seront étendues à toutes les organisations sur le terrain. Le Gouvernement égyptien a joué un rôle central dans toutes les activités et a favorisé toutes les initiatives. Le Ministère des affaires étrangères traite principalement avec les Nations Unies et leurs organismes, tandis que le Ministère de la coopération internationale traite avec les institutions de Bretton Woods et les donateurs bilatéraux, et les deux ministères coordonnent leurs activités avant de s'adresser aux institutions internationales. Les mécanismes de planification et d'évaluation et même le rapport sur la mise en valeur des ressources humaines ont été l'oeuvre du pays.

Des problèmes se sont certes posés dans l'exécution des projets au niveau local et peut-être les difficultés les plus graves se sont-elles présentées du fait que le système des coordonnateurs résidents n'avait pas un mandat solidement défini. Bien que les Nations Unies contribuent seulement de 1 à 1,5 % du total de l'assistance internationale en Égypte, elles jouent un rôle essentiel dans la fourniture de services. Le PNUD a été en mesure de passer outre aux difficultés administratives et d'assurer l'administration de plusieurs projets financés par les institutions de Bretton Woods. On peut citer deux exemples de réforme de l'administration dans lesquels il a coopéré avec les Gouvernements égyptien et canadien, et de réforme des marchés financiers, qui n'étaient pas en mesure de faire face à la transition vers une économie de marché. Les organismes des Nations Unies ont un rôle à jouer parce que les problèmes ne peuvent pas toujours être traités au niveau macro-économique.

S'agissant de l'intervention du représentant du Pakistan, si d'autres organisations ne sont pas strictement tenues d'informer le coordonnateur résident de leurs activités, elles le font généralement parce qu'il ne leur est pas possible de fonctionner autrement. Les procédures pour le transfert de projets à l'exécution nationale varient considérablement et il y a place à amélioration dans ce domaine.

Un certain nombre de délégations ont demandé comment le Siège pouvait aider les coordonnateurs résidents et les autres représentants sur le terrain : le problème est essentiellement de décentralisation stratégique. Les Nations Unies sont surtout efficaces au niveau du pays et travaillent mieux en réseau. Il est temps de traduire la décentralisation en action au niveau local.

M. SELMER [Programme alimentaire mondial (PAM)] cite comme un exemple de la coopération entre la Banque mondiale et le Programme alimentaire mondial un projet entrepris dans les zones désertiques du nord-ouest de l'Égypte pour aider les familles de bédouins à améliorer leurs pratiques agricoles et à conserver les eaux de pluie, le but général étant d'améliorer la sécurité alimentaire des ménages. L'évaluation a montré que le projet est resté limité aux zones côtières où les conditions sont moins pénibles et n'atteignait donc pas son objectif qui est d'aider les plus pauvres des pauvres. Le PAM a besoin de ressources en espèces pour acheter des instruments et employer une main-d'oeuvre qui doit travailler dans les conditions les plus difficiles. La Banque mondiale dispose de ressources en espèces, mais seulement pour assumer 40 % des besoins généraux de financement du projet. La Banque mondiale et le PAM ont par conséquent conclu un accord de cofinancement aux termes duquel le

PAM fournit des denrées alimentaires pour les travailleurs et la Banque mondiale verse les montants nécessaires à rémunérer la main-d'oeuvre et à acheter des instruments. Le Gouvernement égyptien et les exploitants agricoles sont également des partenaires dans le projet.

M. NAMAZI (UNICEF) dit qu'au niveau local l'UNICEF met moins l'accent désormais sur la fourniture de services que sur la promotion des droits. L'"approche des droits" dans l'exécution des programmes a été conçue pour encourager la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant. Tout d'abord, une analyse de la situation en ce qui concerne, par exemple, le droit à la santé, à l'éducation et à la vie sera effectuée dans le cadre des objectifs du Sommet mondial pour les enfants. De telles analyses ouvrent une large perspective qui pourrait être utilisée pour attirer l'attention du Gouvernement sur des graves cas de négligence, créer un lien entre la Convention et les mesures législatives requises et amener à coopérer les divers services de l'administration publique.

En ce qui concerne les problèmes qui se posent, la délégation de pouvoirs de décision au niveau local est de la plus extrême importance.

M. KANCHI (FNUAP) souligne que, comme elle s'est tenue au Caire, la Conférence internationale sur la population et le développement a suscité un grand intérêt en Égypte pour les questions de population aux plus hauts niveaux de l'État. Aux niveaux moins élevés, cependant, l'engagement semble être plus faible.

La décentralisation des pouvoirs n'a pas été suivie du renforcement des bureaux locaux pour ce qui est des ressources humaines et des compétences techniques.

Les organismes des Nations Unies ont vigoureusement appuyé les programmes de population financés par les institutions de Bretton Woods et par un certain nombre de donateurs bilatéraux. Un mécanisme d'évaluation des programmes avec la participation d'organisations telles que l'UNICEF, l'OMS et d'organisations non gouvernementales et d'organismes locaux a fonctionné de manière tout à fait satisfaisante.

M. AL-KHAWASHKY [Organisation mondiale de la santé (OMS)] a souligné qu'en particulier au niveau des pays une coordination et une planification devraient être établies entre les diverses organisations avant qu'elles ne se lancent dans un projet. La Banque mondiale aide le Gouvernement égyptien dans la réforme du secteur de la santé, mais elle n'a guère fait d'efforts pour obtenir l'avis de l'OMS. Cette dernière s'est adressée à la Banque de sa propre

initiative pour fournir des informations sur l'état actuel du secteur de la santé publique.

M. SHIHAB-ELDIN [Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco)] considère qu'un problème auquel on doit s'attaquer est la multiplicité des organismes de contrepartie avec lesquels les institutions spécialisées doivent traiter au niveau opérationnel. Un autre problème se pose dans le domaine administratif et autres secteurs non techniques, auquel le personnel technique doit faire face au niveau local. Enfin, les programmes de formation doivent être développés, particulièrement dans les domaines gestionnel et technique, de sorte que le personnel en mission puisse se tenir au courant de l'évolution rapide qui se produit dans les divers domaines de sa compétence.

M. CHÂTAIGNIER (France) demande si les décisions adoptées au Siège, par exemple la résolution 50/120 de l'Assemblée générale, sont transmises au niveau local accompagnées de directives précises pour leur mise en oeuvre. Il observe que le PNUD a proposé de consacrer 1,8 % de ses ressources au renforcement du système des coordonnateurs résidents. Il demande les mesures concrètes qui sont envisagées pour atteindre cet objectif. Étant donné que le système des coordonnateurs résidents repose sur la bonne volonté de tous les intéressés, il serait bon de savoir dans quelle mesure la nécessité de bonnes relations de travail entre le coordonnateur résident et les divers chefs de mission est prise en compte lorsque le coordonnateur résident est désigné.

En ce qui concerne les réformes administratives en cours à l'UNICEF, il serait intéressant de savoir si ce travail comprend le renforcement de la coopération avec d'autres organisations et si les réformes proposées ont été discutées avec les autres organisations du système. On aimerait aussi savoir si les différentes organisations se communiquent l'une à l'autre leurs rapports de mission.

M. MUZIO (Programme des Nations Unies pour le développement), à la question de savoir si les décisions prises au siège étaient accompagnées par des directives pour la mise en oeuvre au niveau local, répond que parfois elles sont transmises sans observation, parfois elles passent par les organes directeurs des agences intéressées et, d'autres fois encore, elles sont accompagnées de règles et de directives spécifiques.

Sur la question des fonds disponibles dans les bureaux de pays du PNUD, des décisions sur l'utilisation de ces fonds peuvent être prises en consultation avec le Gouvernement intéressé. En fait, il n'est même pas possible de répondre

à des propositions de financement de projet sans consulter d'abord le Gouvernement.

Quant à l'évaluation des résultats obtenus par les coordonnateurs résidents, si son propre travail comme représentant résident du PNUD en Égypte est évalué par le programme, son travail en qualité de coordonnateur résident des Nations Unies n'est pas soumis à évaluation, même s'il passe 30 à 35 % de son temps à s'acquitter de cette dernière tâche.

M. SELMER (Programme alimentaire mondial) dit que les décisions adoptées au siège sont parfois transmises au niveau local accompagnées d'un mémorandum de couverture demandant que telle action spécifique soit entreprise. Les bureaux de pays sont parfois également invités à faire un rapport sur l'état d'application des décisions. Il existe donc des règles pour le suivi des décisions au niveau des pays.

Le Programme alimentaire mondial s'attache à renforcer le système des coordonnateurs régionaux qui souffre toujours d'un certain nombre de défauts. À cet effet, le Directeur exécutif a récemment écrit aux chefs des bureaux de pays pour leur demander leur avis sur les problèmes et les lacunes du système. Les réponses sont analysées au siège et un rapport sera soumis à l'Administrateur du PNUD.

M. KANCHI (Fonds des Nations Unies pour la population) indique que le siège du FNUAP se base sur les rapports de pays pour définir des directives pour l'exécution des décisions au niveau des pays, avec la collaboration des autres institutions spécialisées. Concernant la question de la formation, le Centre international de perfectionnement professionnel et technique (CIPPT), à Turin, a assuré déjà une certaine formation dans le domaine de la coordination, bien qu'il reste beaucoup à faire dans ce domaine.

M. NAMAZI (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) dit que l'UNICEF a reçu des directives pour l'application des résolutions au niveau des pays et qu'il se conforme au système des coordonnateurs résidents. Ce qu'il faut, cependant, c'est une marge plus étendue pour la créativité et la prise de décisions au niveau des pays et un changement de la structure administrative actuelle dépendante du siège. Des économies importantes pourraient être réalisées en ce qui concerne les locaux, par exemple, si les missions avaient le pouvoir de prendre des décisions sur place.

M. ALOM (Bangladesh) ne voit pas bien comment les activités des Nations Unies dans des domaines tels que l'élimination de la pauvreté et le développement rural intégré peuvent être harmonisées au niveau opérationnel en

l'absence d'un mécanisme approprié de coordination et d'une répartition des responsabilités. L'objectif de l'harmonisation est d'éviter les doubles emplois et d'aider les Gouvernements à préparer des programmes axés sur un objectif. Il se demande si l'on consulte suffisamment les Gouvernements et si l'on encourage leur participation à ce processus. Il est temps d'aller au-delà des discussions et d'impliquer le secteur privé, la société civile, les organisations non gouvernementales et les Gouvernements dans les efforts de coordination.

Les notes de stratégie de pays correspondent simplement à la perspective d'un pays sur le développement et ne peuvent en aucune façon être considérées comme une solution à ses problèmes de développement. Cependant, le système des Nations Unies doit aider à renforcer la capacité des Gouvernements à jouer un rôle plus actif dans l'élaboration des notes.

En ce qui concerne le rôle des coordonnateurs résidents des Nations Unies, on se demande si ces coordonnateurs ont l'autorité nécessaire et les moyens appropriés pour aider effectivement les Gouvernements à atteindre les objectifs de politique définis par les diverses agences et organisations des Nations Unies.

M. MUZIO (Programme des Nations Unies pour le développement) souligne que des efforts ont été faits pour harmoniser, dans la mesure du possible, l'exécution des programmes, mais la responsabilité en la matière incombe au Gouvernement hôte. Il est vrai que le système des coordonnateurs résidents prête à discussion, mais tel est également le cas lorsqu'une décision a été prise de passer une fois pour toute des discussions à l'action. La note de stratégie de pays n'est nullement un instrument indispensable; le plus important est de recevoir un clair message du Gouvernement hôte sur ce qu'il attend du système des Nations Unies. Parfois, les Gouvernements élaboreront des plans de développement d'une portée si vaste que chacune des organisations trouve amplement matière à choisir les domaines dans lesquels elle veut participer. Une telle approche tend à jouer contre l'harmonisation et la coordination. Les Gouvernements devraient clairement indiquer ce qu'ils veulent et quand ils veulent l'obtenir.

En ce qui concerne le mécanisme d'exécution des activités opérationnelles, un Gouvernement désignera normalement un fonctionnaire du Ministère des affaires étrangères pour rassembler les opinions des autres ministères et définir ce que le pays attend du système des Nations Unies. Le plan est alors transmis au système des Nations Unies pour examen en vue d'exécution.

Il est impossible de dire catégoriquement si le système des coordonnateurs résidents fonctionne réellement, mais le succès ne peut être obtenu que si le Gouvernement appuie le processus tout entier. Les autorités locales doivent prendre l'initiative, faute de quoi les efforts des partenaires du développement seraient vains.

Mme REBONG (Philippines) note que le fléchissement des ressources semble être dû en partie à la lassitude des contribuables dans les pays donateurs et demande si les représentants des Fonds et Programmes entendent faire quelque chose pour réanimer l'enthousiasme pour les projets des Nations Unies.

M. MUZIO (Programme des Nations Unies pour le développement) dit que le manque de ressources n'est pas un problème dans tous les pays; en vérité, le financement en Égypte ne fait pas problème, car les stratégies de mobilisation des ressources au niveau du pays ont été couronnées de succès. Les Fonds et Programmes n'ont pas les moyens d'influencer l'opinion publique dans les pays donateurs sur les activités de développement. Les programmes de développement eux-mêmes doivent réussir ou échouer selon l'intérêt qu'ils présentent.

Mme KABA CAMARA (Côte d'Ivoire), observant que de nombreux programmes de développement sont financés par une combinaison de crédits provenant du budget ordinaire complétés par des contributions volontaires, craint que comme les contributions volontaires sont souvent très incertaines, il arrive parfois que des programmes ne puissent intégralement être exécutés. Le coordonnateur résident devrait indiquer si les programmes sont budgétisés uniquement sur la base d'un apport de fonds garanti.

M. MUZIO (Programme des Nations Unies pour le développement) dit que l'approche stratégique vise à exécuter les seules activités de développement pour lesquelles des ressources sont garanties.

M. NAMAZI (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) considère que les Fonds et Programmes participant aux activités de développement doivent être réalistes, mais aussi que des ressources ont toujours été fournies par des donateurs bilatéraux pour des projets bien conçus et présentant de l'intérêt. Cependant, le coordonnateur résident doit agir dans les limites du plafond des ressources fixé par le Conseil exécutif. Les ressources nationales mobilisées par des gouvernements et des collectivités locales jouent aussi un rôle extrêmement important.

M. ALOM (Bangladesh) dit que dans la poursuite des objectifs d'harmonisation et de collaboration, les Fonds et Programmes des Nations Unies

pourraient agir comme un catalyseur en persuadant les Gouvernements de mobiliser des ressources pour le développement.

M. MUZIO (Programme des Nations Unies pour le développement) dit que la mobilisation des ressources au niveau national est plus efficace lorsque le Gouvernement hôte doit traiter avec le système des Nations Unies dans son ensemble plutôt qu'avec chaque organisation. Un front uni des Fonds et Programmes des Nations Unies suppose une réponse unie et écarte une compétition pour des ressources peu abondantes. Il faut aussi se souvenir que l'effort des Nations Unies dans le domaine de l'assistance au développement ne vise pas simplement le Gouvernement hôte; il concerne aussi les donateurs locaux, les collectivités locales et les organisations non gouvernementales, créant ainsi le plus vaste centre possible de discussion et de participation.

M. CHÂTAIGNIER (France) dit que sa délégation aimerait en savoir davantage sur la proposition visant à utiliser des locaux communs mentionnée par le représentant du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

M. NAMAZI (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) répond que les avantages de locaux communs sont nombreux, par exemple la possibilité de créer un centre d'information commun. L'objectif en réalité est de déléguer un plus grand pouvoir de décision aux équipes de pays au niveau local.

M. MUZIO (Programme des Nations Unies pour le développement), répondant à une question de Mme KABA CAMARA (Côte d'Ivoire), souligne que presque tous les experts employés dans des activités de développement en Égypte sont égyptiens. Il n'est guère fait appel à un personnel expatrié.

La séance est levée à 13 heures.